

01 OCT. 2005

■ Limoges : un zénith pour l'agglomération

D'ici l'an prochain, la Communauté d'agglomération de Limoges, présidée par Alain Rodet, inaugurerà une salle de spectacles de 4 500 places : le 14^e zénith de France.



Coûteux et emblématique, le projet de construction d'un zénith répond d'abord à une forte attente de la part des habitants. En effet, Limoges (Haute-Vienne) est l'une des rares capitales régionales à ne pas disposer d'une grande salle de spectacles où s'arrêtent les stars en tournée dans l'hexagone. En l'absence d'un tel équipement, les chanteurs étaient obligés de se contenter d'un palais des sports à l'acoustique médiocre, et principalement dédié aux rencontres de basket. Quant au grand théâtre de Limoges édifié en 1963, sa capacité plafonnée à 1 500 places ne peut être augmentée.

Programmé pour le second semestre 2006, le zénith sera édifié au nord de la ville. Ce qui le rendra facilement accessible : depuis l'autoroute A20, on sera guidé vers un vaste parking de 1 500 places. Devenant la quatorzième ville de France disposant d'un "zénith", Limoges a opté pour un bâtiment de 7 400 m² offrant une

capacité maximale de 6 000 places. La capacité d'accueil sera modulée par des niveaux de séparation. La plus petite configuration proposera 1 100 places. Les sièges auront une organisation en amphithéâtre par rapport à la scène, qui devra permettre une excellente visibilité quel que soit leur emplacement. Cet espace intègre les régies son et lumière en milieu de gradins ainsi qu'un plafond technique sur l'ensemble de la superficie. L'architecture confiée à Bernard Tschumi privilégie le verre et le bois, un signe fort pour une région forestière comme le Limousin.

Le futur équipement collectif fera l'objet d'une délégation de service public. Défini par le ministère de la Culture, le concept "zénith" s'appuie sur un cahier des charges qui rend obligatoire l'exploitation de la salle par une structure privée. La régie directe est interdite. De même, une seconde disposition oblige à réserver 70 % de l'utilisation de la salle à des

spectacles musicaux et 30 % à d'autres manifestations à caractère culturel, sportif ou économique. Enfin, la spécificité et des contraintes techniques de cet équipement ont incité Limoges Métropole à confier l'exploitation à une équipe de professionnels expérimentés dans la gestion de grands équipements. La procédure de délégation de service public est en cours. Deux sociétés privées ont remis une offre. La phase d'analyse des offres est ouverte, le choix du délégataire devant intervenir cet automne, soit une année avant la mise en service de l'équipement de manière à lui permettre de commercialiser la salle, dont la fréquentation annuelle est estimée à 150 000 spectateurs. Reste à décider du chanteur qui viendra inaugurer l'équipement en septembre 2006.

Frédéric Félix



Quel financement ?

D'un coût global de 26 millions d'euros, le projet a été inscrit au contrat d'agglomération signé en 2003. Le zénith devrait bénéficier d'une subvention d'État de 3,59 millions d'euros, du département de 3,362 millions d'euros et de la région de 2,241 millions d'euros. Il ne restera plus que 13 millions d'euros à la charge des 17 communes de l'agglomération de Limoges.